

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 03 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le trois novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame **Françoise LEFEBVRE**, Maire.

PRÉSENTS :

- Mme **LEFEBVRE**, Maire
- M. **PEKALA**, Mme **JOACHIM**, Adjoints au Maire,
- Mme **BOISSY**, Conseillère Municipale déléguée,
- Mme **PERIER-SCHEER**, Mme **KARPINSKI**, Mme **GRIGNON**, M. **LAPLACE**,
M. **ZENDRON**, M. **BEAUDOIN**, M. **PANNETIER**, M. **RELINGER**,
Mme **COURVOISIER**.

ABSENTS REPRÉSENTÉS :

- Mme **CHANCENOTTE** pouvoir à Mme **LEFEBVRE**
- M. **ROGER** pouvoir à M. **PEKALA**
- Mme **ANDRIEU** pouvoir à M. **LAPLACE**
- Mme **COURTIER** pouvoir à Mme **COURVOISIER**

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS NON EXCUSÉS : M. **BOSCH**, Mme **DELAPLACE**

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Date de convocation : 26 octobre 2016

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de suffrages exprimés : 17

Mme Morgane **COURVOISIER** a été nommée Secrétaire de Séance.

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 15 SEPTEMBRE 2016

Le Conseil Municipal, **par 16 voix « POUR » et 1 abstention (M. LAPLACE)**, a décidé d'approuver le procès-verbal du 15 septembre 2016.

2. AVIS SUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMÉRATION MELUN VAL DE SEINE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide d'émettre un avis favorable pour la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine.

3. AVIS SUR LES RAPPORTS DE LA CLETC

EVALUATION DES CHARGES SUITE A LA DISSOLUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEINE ECOLE

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, décide :

- d'**approuver** le contenu et les conclusions du Rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre des compétences « aires d'accueil des gens du voyage », « aménagement numérique », « collecte et traitement des déchets », « contingent incendie », « SCoT », « transport urbain, transport à la demande et transport scolaire », « collecte des eaux pluviales », « mission emploi insertion » à la CAMVS par les communes de Pringy et Saint-Fargeau-Ponthierry.
- de **notifier** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération.

4. AVIS SUR LES RAPPORTS DE LA CLETC

EVALUATION DES CHARGES POUR LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE POLITIQUE DE LA VILLE DES COMMUNES DE DAMMARIE-LES-LYS, LE MEE-SUR-SEINE ET MELUN

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, décide :

- d'**approuver** le contenu et les conclusions du rapport sur l'évaluation des charges nettes transférées au titre de la compétence Politique de la Ville à la CAMVS par les communes de Melun, Dammarie-Lès-Lys et du Mée sur-Seine.
- de **notifier** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération.

5. ACCORD-CADRE DE FOURNITURES ADMINISTRATIVES, DE PAPIER, DE PAPIER À EN-TÊTE ET D'ENVELOPPES À EN-TÊTE : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE et les communes de BOISSETTES, BOISSISE-LA-BERTRAND, BOISSISE-LE-ROI, DAMMARIE-LES-LYS, LA ROCHETTE, LE MEE-SUR-SEINE, LIMOGES FOURCHES, LISSY, LIVRY-SUR-SEINE, MELUN, PRINGY, RUBELLES, SAINT-FARGEAU-PONTHIERRY, SAINT-GERMAIN-LAXIS, VAUX-LE-PENIL, VILLIERS-EN-BIERE et VOISENON, et l'adoption de la convention constitutive de ce groupement désignant la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine comme le coordonnateur du groupement de commandes ;
- **autorise** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes fournie en annexe à la présente délibération et toutes les pièces s'y rattachant.
- **autorise** Madame le Maire à signer le marché et les actes nécessaires à son exécution avec le candidat retenu pour chaque lot par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

6. COLUMBARIUM

Le Conseil Municipal, **par 14 voix « POUR » et 3 abstentions (M. RELINGER, Mme COURVOISIER, Mme COURTIER)** :

- **décide** que la participation de la commune de Rubelles sera de 16 191,25 €. Les crédits seront inscrits au budget.
- **décide** d'autoriser Madame le Maire à signer la convention avec la commune de Voisenon, ainsi que tout acte afférent à cette décision.

7. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCES DE DETAIL

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE DES DIMANCHES DE DECEMBRE 2017 POUR LE MAGASIN PICARD

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **décide** d'émettre un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle du magasin PICARD pour les dimanches du mois de décembre 2017 qui sont répartis de la façon suivante :
 - Le dimanche 10 décembre 2017, de 9 heures à 18 heures,
 - Les dimanches 17 et 24 décembre 2017, de 9 heures à 19 heures,
 - Le dimanche 31 décembre 2017, de 9 heures à 19 heures 30.
- **autorise** Mme le Maire à prendre les actes administratifs et réglementaires nécessaires à cette affaire.

8. OUVERTURE DOMINICALE DES COMMERCE DE DETAIL

DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DE 9 DIMANCHES POUR L'ANNEE 2017 POUR LE MAGASIN CARREFOUR

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **décide** d'émettre un avis favorable sur l'ouverture exceptionnelle du magasin CARREFOUR pour 9 dimanches de l'année 2017 qui sont répartis de la façon suivante :
 - Le dimanche 8 janvier 2017,
 - Le dimanche 28 mai 2017,
 - Le dimanche 30 avril 2017,
 - Le dimanche 3 septembre 2017,
 - Les dimanches 3, 10, 17, 24 et 31 décembre 2017.
- **autorise** Mme le Maire à prendre les actes administratifs et réglementaires nécessaires à cette affaire.

9. GARANTIE D'EMPRUNT – 3 MOULINS HABITAT - PROJET DE 45 LOGEMENTS SOCIAUX

Le Conseil Municipal, **par 13 voix « POUR » et 3 abstentions (M. BEAUDOIN, Mme COURTIER, Mme COURVOISIER) et 1 voix « CONTRE » (M. RELINGER)**, a décidé :

- **d'accorder** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement des prêts PLUS/PAI d'un montant total de 5 172 323 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations..
- de **dire** que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- de **s'engager** pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir les charges des prêts.

10. REMBOURSEMENT DES REPAS DE CANTINE – FAMILLE HARZI

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé :

- de **rembourser** la somme de 42,35 euros (quarante-deux euros trente-cinq centimes) à Monsieur Akli HARZI, papa de Samy HARZI.
- Les crédits sont prévus à l'article 7067, au budget 2016.

11. FIXATION DES REGLES D'OUVERTURE, DE FONCTIONNEMENT, DE GESTION, D'UTILISATION ET DE CLÔTURE DU COMPTE-EPARGNE TEMPS (CET)

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, d'adopter les règles d'ouverture, de fonctionnement, de gestion, d'utilisation et de clôture du compte-épargne temps (CET).

12. ACTE CONSTITUTIF D'UNE REGIE DE RECETTES

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité* :

- **d'approuver** la création d'une régie de recette unique pour la commune de Rubelles,
- **d'approuver** les règles d'utilisation de la régie unique.

La régie unique encaisse les recettes liées :

- Garderie et étude surveillée des élèves scolarisés sur les écoles communales de Rubelles,
- Frais de restauration scolaires,
- Recouvrement des participations parentales aux frais de séjour des enfants en classes transplantées,
- Encaissement de dons et quêtes,
- Encaissement des produits de la location de la salle Emile Trélat et tout autre local communal,
- Encaissement des produits liés à l'occupation du domaine public (stationnement...),

- Encaissement des produits des manifestations culturelles et sportives,
- Encaissement des produits liés aux frais de dédommagement à la suite de prêt de matériel communal,
- Encaissement des produits liés aux concessions funéraires.

13. DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT POUR REPRESENTER LA COMMUNE DE RUBELLES AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU FOYER DE LIVRY

Après déclaration des candidats puis acceptation à l'unanimité des membres du Conseil municipal de procéder par vote à main levée,

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé :

- de **désigner** un délégué titulaire pour remplacer le délégué titulaire démissionnaire afin de représenter la commune de Rubelles au sein du syndicat du Foyer de Livry :
 - o Madame Evelyne GRIGNON
- de **désigner** un second délégué suppléant pour représenter la commune de Rubelles au sein du syndicat du Foyer de Livry :
 - o Madame Marianne PERIER-SCHEER

14. NOMINATION DE M RELINGER DANS LES COMMISSIONS SUITE A LA DEMISSION DE Mme BOSCH-CREGUT

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité*, a décidé :

- de **remplacer** Mme BOSCH-CREGUT par M RELINGER au sein des Commissions municipales préalablement énumérées.

15. MODIFICATIONS OPEREES POUR LES COMMISSIONS MUNICIPALES

Après déclaration des candidats puis acceptation à l'unanimité des membres du Conseil municipal de procéder par vote à main levée,

Le Conseil Municipal, *à l'unanimité, procède au vote* :

- Monsieur Jean-Claude RELINGER est élu membre de la Commission scolaire ;
- Madame Morgane COURVOISIER est élue membre de la Commission d'urbanisme ;
- Madame Morgane COURVOISIER est élue membre de la Commission relative au comité technique de la ZAC des 3 Noyers ;
- Madame Evelyne GRIGNON est élue membre de la Commission électorale ;
- Monsieur André PANNETIER est élu membre de la Commission animation.

16. INFORMATIONS DIVERSES

- Date du prochain Conseil municipal (8 décembre 2016),
- Etat des lieux des commissions et des instances,
- Précision sur les indemnités des adjoints au Maire,
- Appel à candidature auprès des élus pour préparer le Conseil municipal des enfants (rentrée scolaire septembre 2017),
- Concert apéritif jazz prévu pour le 25 mars 2017,
- Marché de Noël de Rubelles (26-27 novembre 2016),
- Cérémonie du 11 novembre 2016.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20 H 05.

Le 4 novembre 2016



Francis LEBEVRE